



1, rue Gaspard Monge
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 44 23 23
Fax : 05 46 44 75 82

MAIRIE de SAINTE SOULLE

RALLYE D'AUTOMNE – RALLYE VHC – RALLYE VHRS – RALLYE ENRS
21 OCTOBRE 2022

Epreuves Chronométrées "SAINTE SOULLE"

Madame, Monsieur,

Le Comité d'Organisation du **Sport Automobile Océan** et la Mairie ont le plaisir de vous présenter le 64^{ème} Rallye d'Automne, le 22^{ème} Rallye Charente-Maritime Historic, le 3^{ème} Rallye d'Automne VHRS et le 3^{ème} Rallye d'Automne ENRS qui traverseront votre commune le vendredi 21 octobre prochain.

Le circuit de l'épreuve sera jalonné de bottes de paille qui assureront la protection des biens et des pilotes face aux obstacles dangereux. Ces bottes seront posées deux jours avant les reconnaissances autorisées du circuit par les concurrents, soit au plus tard le 13 octobre et déposées dans les jours suivant l'épreuve.

Par Arrêtés, le circuit de l'épreuve ainsi que les voies y accédant seront interdites à la circulation le vendredi 21 octobre 2022 de 16h00 à 22h30.

Pour que cette fête de l'automobile soit un plaisir pour tous, le Comité d'Organisation du S.A.O veillera à ce que les nuisances soient limitées pour tous les riverains.

Pour ce faire, les reconnaissances du parcours par les concurrents seront limitées à trois passages par concurrent et autorisées les jours suivants :

- samedi 15 octobre de 9h30 à 20h00 - dimanche 16 octobre de 9h30 à 20h00
- mercredi 19 octobre de 9h30 à 20h00 - jeudi 20 octobre de 9h30 à 20h00

Ces reconnaissances sont soumises à la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile, à savoir : respect du code de la route et utilisation de véhicules de série.

Des contrôles seront effectués par le Comité d'organisation.

Malgré toutes les situations particulières envisagées par notre organisation, il se peut que le jour de l'épreuve un fait **extrêmement** grave intervienne. Dans ce cas, et seulement si aucune autre possibilité ne s'offre à vous, vous pourrez nous joindre le vendredi 21 octobre au 06 07 99 65 79.

Nous sommes confiants sur la sportivité et l'attitude responsable des concurrents et sur votre compréhension, ce dont nous vous remercions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments sportifs.

L'organisateur technique SAO,

Le Maire de SAINTE SOULLE,

Daniel BLUTEAU



Association Sportive Automobile Océan
N° TVA intracommunautaire : FR 793 933 645 75
N° SIRET : 393 364 575 0002 6
Code APE : 926 C

Domiciliation bancaire
Crédit Agricole La Rochelle Champs de Mars
Code banque : 11706—Code agence : 11035
Compte : 50200518001 74

Bertrand AYRAL

